

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Jeudi 12 Mai 2022

Sous la Présidence de Monsieur Norbert GRAVES

Monsieur le Président procède à l'appel des membres de la C.C.S.P.L.

Membres présents :

Monsieur Norbert GRAVES

Monsieur Jacques ROCCI

Membres élus du Conseil Municipal

Représentants d'associations

Membres absents / excusés :

Madame Demet YEDILI

Madame Catherine MATSAERT

Monsieur Jérôme BEAUTHÉAC

Madame Françoise CAPMAL

Monsieur Christophe ROISSAC

Membre élu du conseil municipal

Madame Pauline FIRMAN – Présidente « Association Comité des Fêtes de Saint James »,

Monsieur Louis FANUCCI – Président « Association Syndicale libre "Domaine du Vallon" »,

Monsieur Alain AUTHEMAN – Président « UNRPA "Les Nougalous" »,

Monsieur Fabrice ZANGLA – Président « Association 600 commerces ».

Représentants d'associations

Personnes invitées :

Monsieur Thomas MONTAGNIER – SAUR

Monsieur Guillaume GONZALEZ – SAUR

Madame Sophie GADANHO - SAUR

Monsieur Cyrille AUBRY - SODEXO

Monsieur Cédric LEROY – SODEXO

Monsieur Julien DAMIAN - DALKIA

Madame Marie-Anne GALAUP - DALKIA

Madame Chrystel BARTHELEMY – OGF

Monsieur Florian JARRY – OGF

Madame Rachida GOURAUD - OGF

Madame Stéphanie JUDE, DGA

Madame Pascale MARTINETTO, DGA

Monsieur Hervé HOSTACHY, Directeur de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

Monsieur Pierre PELLET, Directeur Gestion de l'Espace Public

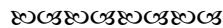
Monsieur Boualem BENDALI, Directeur Education, Enfance

Monsieur Yves TANI, Directeur des Bâtiments communaux

Madame Claire MARTIN, technicienne bureau d'études

Monsieur Frédéric BAYLE, Service Cimetières

Secrétaire de séance : Stéphanie JUDE



La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le jeudi 5 mai 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, la commission n'a pu valablement se tenir. Conformément aux dispositions des articles 2° et 6° du règlement intérieur, une seconde réunion est convoquée le 5 mai 2022 pour se tenir le 12 mai 2022 à 8h30.

Le quorum n'est donc pas exigé pour cette réunion.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres de la C.C.S.P.L.

Je vous propose maintenant de démarrer l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021.
- Rapport du délégataire de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire – exercice 2021.
- Rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable – exercice 2021,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable - exercice 2021
- Rapport du délégataire du service public de production et de distribution de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal – exercice 2021,

1 – Rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile

Le service public de la restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile a été confiée à l'entreprise Société Française de Restauration et Services (nom commercial SODEXO) pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juillet 2019 par contrat d'affermage en date du 27 juin 2019.

Ce rapport est établi pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021, conformément aux dispositions de l'article 40 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

N. GRAVES : Combien de personnes âgées indiquent leurs choix de menu avant le portage ?

RÉPONSE :

B. BENDALI : Environ 2/3 répondent en amont.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et municipale et de portage de repas à domicile établi pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021 et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public de pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire, établi au titre de l'année 2021 ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de restauration scolaire et de portage à domicile pour la période allant de juillet 2020 à juin 2021.

2 – Rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire

La Ville de Montélimar a confié la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire à la société ATRIUM par contrat de délégation de service public du 24 janvier 2011 et son avenant n°1 du 22 décembre 2016, pour une durée de 25 ans à compter de la date de mise en service des installations intervenues le 1^{er} juin 2015.

Par avenant n°2 du 29 mai 2018 le contrat de délégation susvisé a été transféré à la société OGF qui a acquis cent pour cent des actions de la société ATRIUM.

Ce rapport a été établi pour l'année 2021 conformément aux dispositions des articles 47, 48, 49 et 50 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du Code générale des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

N. GRAVES : Comment peut-on améliorer la signalétique du crématorium (qui est mal évaluée par les usagers) ?

RÉPONSE :

Les Services : Il s'agit d'un problème de jalonnement (il existe un seul panneau au giratoire devant le site) et panneau « voie sans issue » à l'entrée du site.

QUESTION :

N. GRAVES : En lien avec la croissance des crémations, le crématorium est-il suffisamment dimensionné ?

RÉPONSE :

Les Services : Le crématorium est en capacité d'absorber 1 500 crémations par an. On est à 500 actuellement. Aujourd'hui, il y a donc assez de capacité. Il faut toutefois savoir que le site actuel peut évoluer avec la possibilité de mettre un deuxième four.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2021 ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de pour la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire, établi au titre de l'année 2021.

3 - Rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable,

Il est rappelé que l'exploitation du service public de distribution d'eau potable a été confiée à la société SAUR par contrat d'affermage conclu le 1^{er} septembre 2011 pour une durée de huit (8) ans à compter du 1^{er} septembre 2011, et son Avenant du 21 juin 2018 prolongeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce rapport est établi au titre de l'année 2021, conformément aux dispositions des articles 53,54 et 55 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du Code générale des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

QUESTION :

N. GRAVES : Le volume prélevé ayant augmenté, y a-t-il un lien avec l'augmentation de la population ?

RÉPONSE :

S. JUDE : Le nombre de branchement ayant augmenté de 1,9%, il y a en effet un lien direct entre l'augmentation du volume prélevé et accroissement urbain.

N. GRAVES : « S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2021 et de passer à l'examen du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2021 ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2021.

4 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Il est rappelé que ce rapport est établi par le maire au titre de l'année 2021, conformément aux dispositions des articles D.2224-1 à D.2224-5 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport du maire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

Absence de question

N. GRAVES : « S'il n'y a pas de question, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi au titre de l'année 2021 et de passer à l'examen du rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021.

5 – Rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal

Ce service public a été confié à la société DALKIA par contrat de concession en date du 23 janvier 2002 conclu pour une durée de vingt-quatre (24) ans avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Ce rapport est établi au titre de l'année 2021, conformément aux dispositions de l'article 8.2 du contrat précité et de l'article L.1411-3 du C.G.C.T.

En application de l'article L.1413-1 du C.G.C.T., ce rapport annuel du délégataire est soumis à l'examen de la Commission qui est appelée à faire part de son avis.

Le président demande à ce qu'une étude soit menée afin de changer d'énergie primaire (actuellement gaz).

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID : 026-212601983-20220627-20220627_118D-DE

N. GRAVES : « S'il n'y a pas de question, je vous propose de constater que la Commission a pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal au titre de l'année 2021 ».

Avis de la C.C.S.P.L. : la commission déclare avoir pris acte du contenu du rapport du délégataire du service public de production et de distribution d'énergie calorifique pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de la zone d'habitat de Pracomtal au titre de l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la C.C.S.P.L. est levée à 10h00.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée comme suit :

A – Membres à voix délibératives :

Nom et Prénom	Qualité	Signature
Mr Norbert GRAVES	Président par Délégation Conseiller Municipal Spécial	
Mr Jacques ROCCI	Conseiller Municipal	
Mme Demet YEDILI	Conseillère Municipale	
Mme Catherine MATSAERT	Conseillère Municipale	
Monsieur Jérôme BEAUTHÉAC	Conseiller Municipal	
Madame Françoise CAPMAL	Conseillère Municipale	
Mr Christophe ROISSAC	Conseiller Municipale	
Mme Pauline FIRMAN	Présidente « Association Comité des fêtes de St James »	
Mr Alain AUTHEMAN	Président « UNRPA "Les Nougalous" »	
Mr Louis FANUCCI	Président « Association Syndicale libre "Domaine du Vallon" »	
Mr Fabrice ZANGLA	Président « Association 600 Commerces »	

B – Personnes invitées avec voix consultative :

Nom et Prénom	Qualité	Signature
Mr Cyrille AUBRY	SODEXO – restauration scolaire	
Mr Cédric LEROY	SODEXO – restauration scolaire	

Mr Julien DAMIAN	DALKIA	
Mme Marie - Anne GALAUP	DALKIA	
Mr Thomas MONTAGNIER	SAUR	
Mr Guillaume GONZALEZ	SAUR	
Mme Sophie GADANHO	SAUR	
Mme Chrystel BARTHELEMY	OGF	
Mr Florian JARRY	OGF	
Mme Rachida GOURAUD	OGF	
Mme Stéphanie JUDE	DGA	
Mme Pascale MARTINETTO	DGA	
Mr Pierre PELLET	Directeur Gestion de l'Espace Public	
Mr Boualem BENDALI	Directeur Education, Enfance	
Mr Yves TANI	Directeur des Bâtiments	
Mme Claire MARTIN	Technicienne Bureau d'études	
Mr Frédéric BAYLE	Service Cimetières	